

LES ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION DE PROXIMITE N°5

MERS-LES-BAINS, 20 juillet 2010

Ce texte résume les enseignements que la CPDP tire de la onzième réunion publique qui s'est tenue à Mers-les-Bains le 20 juillet 2010. Il est soumis aux commentaires jusqu'au 13 août 2010.

La réunion a rassemblé près de 150 personnes, habitants, vacanciers, élus et associatifs.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière de débat public présente la commission et rappelle les principes et les objectifs du débat. Il résume les enseignements apportés par les dix premières réunions.

Réactions du public aux enseignements de la CPDP

M. Valette compare la CPDP à l'instance qui a géré la grippe H1N1 « financée par les laboratoires : y a-t-il des gens qui auront un droit de regard sur votre rapport ? ». Plusieurs intervenants déplorent que la CPDP donne trop de place ou fassent de "jolies phrases" pour les arguments favorables ; d'autres estiment que les opposants assidus aux débats ne représentent pas la population.

Thierry Cramilly, association de protection de Varengueville, apprécie le débat mais déplore qu'il soit biaisé par le postulat que "l'éolien, c'est bien".

Guillaume Blavette, STOP EPR, trouve qu'il n'y a pas de raison de remettre en cause les travaux de la CPDP et regrette que les populations ne se mobilisent pas plus sur l'impact de la centrale de Penly.

Christine Ellison, de Varengueville, demande pourquoi ce débat a lieu en même temps que celui de Penly et Antonia Hortu, du Bois de Cise, exprime le sentiment que ce débat sur l'éolien n'a lieu que pour détourner l'attention du débat sur le nucléaire autour de l'EPR de Penly.

Catherine Boutin, FED, estime que ce "débat n'a pas de sens" : les intérêts de La Compagnie du Vent (gagner de l'argent) divergent de ceux des participants (qui sont là pour défendre leurs emplois locaux, leur patrimoine et leurs paysages). Elle estime que ce sont les habitants qui payent et que c'est donc à eux de prendre les décisions pour leur territoire.

La Compagnie du Vent présente les propositions de son projet pour le

développement économique et l'emploi, la pêche et les pêcheurs, les paysages, la faune et la chasse, le tourisme.

En l'attente d'une répartition officielle de l'indemnisation, La Compagnie du Vent présente une évaluation par commune de la moitié de cette indemnisation, en fonction des paramètres fixés par la Loi.

Les études précisent qu'à Mers, le parc éolien pourrait être visible en moyenne 1 jour sur 2 (compte tenu de la distance et de la transparence de l'air enregistrée par Météo France depuis 5 ans) et sur 28% des 180° de l'horizon.

Craintes

Selon Stéphanie de Barbuat, les habitants de Mers et Le Tréport – et de la côte plus largement – aimeraient que rien ne change : « ma famille vient en vacances à Mers depuis 1870 ». Ils expriment leur inquiétude devant les transformations qu'apporterait le parc éolien dans leur qualité de vie et leur économie : la pêche, le tourisme, leur paysage marin. « Mon cœur se glace à l'idée que la nature humaine va installer des machines électriques... qui demain sèmeront la mort, tuant des hommes, des animaux et peut être l'économie » s'exclame Liseline Lavoine, commerçante au Tréport. « Est-ce qu'on peut – nous – dire oui ou non ? » interroge M. Laurent du Tréport, sceptique sur le poids des populations dans la décision. Cependant, Francis Olocco se dit « troublé par leur égoïsme ».

Certains demandent un référendum. Le président de la CPDP précise que le résultat serait intéressant à joindre aux enseignements du débat, mais qu'un référendum n'est pas du ressort des communes et n'aurait donc aucune valeur juridique.

D'autres, de façon plus pragmatique, demandent à La Compagnie du Vent de s'engager sur les points qu'elle a énoncés : l'emploi local, la préservation du littoral (le trait de côte) ou ce qui les préoccupe : l'immobilier, la faune.

D'autres enfin, se disent beaucoup plus inquiets par l'ajout d'un EPR à Penly que par le projet des deux côtes. Madame Hortu, habitante du Bois de Cise, prédit que, de toutes façons, "on aura les deux : centrale nucléaire et éoliennes".

Opportunité de l'éolien en mer

Guillaume Blavette, de l'association Stop EPR, estime « urgent de changer de modèle énergétique : il est temps de valoriser des énergies propres, on crève de cet archaïsme énergétique ». Il énumère les altérations apportées au paysage par les centrales nucléaires, la prévalence de maladies dues au pétrole au Havre et à Rouen et appelle de ses vœux l'installation d'éoliennes.

Mais M. Couttolenc, touriste, se demande si vraiment on manque d'énergie dans cette

région ? F. Olocco est pour une production locale d'électricité afin d'éviter le transport. « Mettez du voltaïque, pas de l'éolien » s'exclame Carmen Billon. Gérard Billon rappelle que la Seine Maritime produit 50 TWh/an et que le parc éolien n'ajouterait que 2 TWh. La Compagnie du Vent précise que la puissance installée des éoliennes en Europe est de 75 000 MW, soit l'équivalent, en termes de production d'électricité, d'environ 20 réacteurs nucléaires. Et Nicolas Lottin, président de la fédération des chasseurs en Baie de Somme et élu au Conseil Général de la Somme, de conclure : « faire de l'énergie avec du vent, ce n'est pas idiot. Mais il faut trouver une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire : je ne peux pas accepter qu'on soit moins importants que les gens de l'Île de Ré », rejoignant ainsi un sentiment assez partagé d'iniquité de traitement selon les régions. Pour Thierry Cramilly, l'éolien est "très demandeur d'espace pour une faible production".

Environnement

L'association Picardie Nature craint aujourd'hui la multiplicité des projets Jean-Marie Byhet, pêcheur retraité, rappelle : « la Manche Est, c'est un goulot : 1100 éolienne de Courseules au Touquet, c'est un entonnoir ». Philippe Marzolf rappelle les termes du Grenelle de l'environnement qui prévoit ce nombre d'éoliennes pour l'ensemble de la France et à l'horizon 2020, et non pas sur la seule Manche Est. Mme Cornet s'étonne : « comment les éoliennes peuvent-elles être autrement qu'en ligne ? », tandis que son voisin architecte de formation, craint que les éoliennes ne soient pas bien alignées pour tous les points de vue de la côte.

Paysage

« Nous ne voulons pas que nos enfants paient à vie pour un paysage détruit » dit Xavier Péres, estivant à Mers.

Nicolas Lottin estime qu'au soleil, on verra bien les éoliennes ; c'est aussi l'avis de Jean-Marie Byhet, pêcheur à la retraite, et de Mr Daniel David, directeur de recherche au CNRS. Francis Olocco préfère voir un parc s'installer « au large, que 2 éoliennes par-ci, 2 par-là » sur terre. M. Nicolas rappelle son invitation à La Compagnie du Vent à apprécier de sa maison la vue sur les maisons de Cayeux, distantes de 14 kilomètres et Pascal Cribier, paysagiste, propose ses services gracieux pour collaborer pendant l'été sur les aspects "impacts paysagers" du projet avec La Compagnie du Vent.

Emploi

Yves Ruellan, président d'un groupement d'employeurs, insiste : s'il y a appel d'offres, nous voulons que ce soit une compagnie française d'éolien qui ait ce marché, « sinon nos impôts partiront en Allemagne. Mais quand allons-nous écrire noir sur blanc que nous allons donner du travail aux gens d'ici ? »

Mme Cornet est plus sceptique : « La Compagnie du Vent propose de créer 2 000

emplois : il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui peuvent le faire ». « On craint que les éoliennes soient produites au Danemark et arrivent directement chez nous ». Cette crainte est partagée par Gérard Billon, président de SOS à l'horizon : « Le Tréport est un port de marée, à sec 9 heures sur 24 », alors pourra-t-il assurer la maintenance du parc ?

Gérard Montassine dit qu'il « essaie de défendre les activités des jeunes ». Certains pêcheurs grondent : « parlez nous des emplois perdus ».

Finances

On a de nouveau beaucoup parlé d'argent à Mers : « c'est notre territoire qu'on est en train de vendre, avec l'argent de nos factures d'électricité ». Jacques Guerrier, résident à Mers, ajoute : « à travers les intérêts particuliers, on voit à qui profitera le projet. Ce sont les usagers d'EDF qui paieront et les actionnaires de GDF-Suez qui encaisseront ». Stéphanie de Barbuant, résidant en vacances à Mers-les-Bains, dénonce "un projet financier et politique qui n'a rien d'écologique".

Le surcoût de l'éolien continue de poser question. La Compagnie du Vent estime que le surcoût moyen de l'éolien est de 1€ par abonné et par an à ce jour, hors chauffage électrique et ajoute que, contrairement au financement d'autres sources énergétiques, « c'est le consommateur d'électricité qui paie et non pas le contribuable ».

La Compagnie du Vent est accusée de privilégier ce lieu d'implantation pour des raisons financières, parce que la faible profondeur permet une implantation moins coûteuse. La production d'énergie ne devrait pas, pour beaucoup, être confiée à des intérêts privés : Monsieur Thomire, représentant le maire de Mers-les-Bains, indique que le mécanisme des marchés publics a été supprimé pour l'éolien, ce qui se traduit par la transposition de ces marchés des adjudicateurs publics à des groupes privés.

Malgré les dispositions législatives, l'inquiétude sur la répartition de la taxe est réelle : « un décret, ça se change ; le décret peut changer quand les éoliennes seront installées » et les habitants craignent que l'Etat (ou la Région) soit amené à reprendre la taxe pour lui.

Immobilier

L'étude américaine produite par La Compagnie du Vent est critiquée :

- par Madame Cornet : "ce n'est vraiment pas adapté à la Baie de Somme, vous avez bien compris notre territoire"
- par Gilles Beauvisage, agent immobilier à Mers-les-Bains, qui remet en cause la validité de la comparaison et celle des auteurs de l'étude - La Compagnie du Vent s'engage à fournir l'étude à M. Beauvisage.



Francis Olocco rappelle que la valeur de l'immobilier a été "multipliée de façon scandaleuse sur la côte". Il se prononce pour le projet et dénonce la non-représentativité des participants aux réunions, alors que la population n'est pas contre.

Invité à conclure la réunion, l'adjoint au maire de Mers, précise que son conseil municipal a décidé d'attendre la fin du débat public pour se prononcer, afin que chacun puisse se forger son opinion. En tant qu'élu, il se prononce contre le projet et le développement de l'éolien off-shore en l'absence d'études d'impact sur le littoral.